

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2904

28 novembre 2011

SOMMAIRE

Asia Generics S.àr.l	Lauralee
Aveleos S.A	Lehwood Holdings S.à. r.l
Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l	Les Caudalies S.à r.l
Circle Investment Support Services (Lu-	Le Tirondet
xembourg) S.A139350	Le Tirondet
Creo Hungary Luxembourg Branch Office	Link Multiple S.à r.l
139392	Livingston s.à r.l
Cybele International S.à r.l	Luxcartera S.A
Development Venture III S.C.A139346	Macquarie Autoroute International S.à r.l.
Fragrana S.A., SPF	139382
Futuretech S.A	Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.
Genie Therm s.à r.l	
Goedert Participations139364	Maxim Markenprodukte International
Great German Nursing Homes139364	GmbH139389
Great German Nursing Homes A 139364	Maxim Markenprodukte International
Hephisie de Crifor S.A	GmbH
Hotel Am Park S.A139367	Morava European Communications Hol-
Human Invest S.A139368	dings S.à r.l
Hydromot Sàrl139368	Mylan Luxembourg 5 S.à r.l
International Business Real Estate SA 139368	Piludden S. à r.l
International Trading Luxembourgeois . 139368	Premier Décembre S.A
Itaca Holdco S.à r.l	Premier Décembre S.A
IT Investments S.à r.l	Preston Luxembourg 1 S.à r.l
Jober S.à r.l	Rus S.A
Jole S.A139369	Sablon S.A
Jyrom S.A	Samsalux S.A
KG Far East (Luxembourg) Sàrl139371	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II
KLC Holdings VI S.A	Beta S.à r.l
Koppelwee S.à r.l	Sky Real Estate S.A



Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1 st July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 25 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1174 of 1 st June 2011,

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 1 September 2011, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at one million three hundred ninety-five thousand two hundred eighty euro (EUR 1,395,280.-), divided into (i) one (1) class A share (the "Class A Shares"), (ii) two hundred fifty-eight thousand one hundred eighty-three (258,183) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), (iii) three hundred fortyfour thousand two hundred forty-five (344,245) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), (iv) six hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-two (688,492) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares" together with the Class B Series 1 Shares, the Class B Series 2 Shares the "Class B Shares"), and (v) one hundred four thousand three hundred fifty-nine (104,359) class C shares (the "Class C Shares"), each of a nominal value of a nominal value of one euro (EUR 1.-) fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixtyfive million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninetynine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares, each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1,). and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 1 st September 2011, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 21 September 2011, an increase of the issued share capital by an amount of seven hundred and six thousand six hundred thirty-nine euro (EUR 706,639.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two million one hundred and one thousand nine hundred nineteen euro (EUR 2,101,919.-) by the creation of (i) two hundred forty thousand nine hundred seventy-one (240,971) Class B Series 1 Shares, (ii) one hundred seventy-two thousand one hundred twenty-three (172,123) Class B Series 2 Shares, (iii) two hundred seventyfive thousand three hundred ninety-six (275,396) Class B Series 4 Shares and (iv) eighteen thousand one hundred forty-nine (18,149) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 1 st September 2011, has accepted subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 21 September 2011, and following the cancellation of the preferential subscription rights in respect of this issue of the New Shares, the subscription of the New Shares,



together with a total share premium of thirteen million nine hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-seven euro (EUR 13,977,377.-) as follows:

- SIF Investment Company Ltd., a company limited by shares incorporated in accordance with and governed by the laws of Switzerland, with registered office and principal place of business at Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Switzerland, registered with the "Handels Register des Kanton Zürich" (Commercial Register of Canton Zürich) under number CH020.023.476-8: seventeen thousand two hundred and twelve (17,212) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of three hundred forty thousand eight hundred twenty-nine euro (EUR 340,829.-) including a share premium in the aggregate amount of three hundred twenty-three thousand six hundred seventeen euro (EUR 323,617.-);
- Régime de rentes du Mouvement Desjardins, a Canadian pension plan, having its registered address at 95 rue des Commandeurs, Lévis, Québec, G6V 6P6, Canada, registered under RRQ Number 25717: one hundred and three thousand two hundred seventy-three (103,273) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of two million one hundred thirty-eight thousand seven hundred twenty-one euro (EUR 2,138,721.-) including a share premium in the aggregate amount of two million thirty-five thousand four hundred forty-eight euro (EUR 2,035,448.-);
- Healthcare of Ontario Pension Plan Trust Fund, having its principal place of business at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C 3B2, registered with the Financial Services Commission of Ontario under number 0346007: one hundred seventy-two thousand one hundred twenty-three (172,123) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of three million five hundred sixty-four thousand five hundred forty-eight euro (EUR 3,564,548.-) including a share premium in the aggregate amount of three million three hundred ninety-two thousand four hundred twenty-five euro (EUR 3,392,425.-);
- OPB Real Estate Investments Inc., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Canada, with registered office at 200, King Street West, Suite 2200, Toronto, Ontario, M5H 3X6, Canada, and registered under number 002274429: one hundred twenty thousand four hundred eighty-six (120,486) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of two million four hundred ninety-nine thousand seven hundred fortyfive euro (EUR 2,499,745.-) including a share premium in the aggregate amount of two million three hundred seventy-nine thousand two hundred fifty-nine euro (EUR 2,379,259.-);
- DV-III Q-Lux Feeder S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467: two hundred seventy-five thousand three hundred ninety-six (275,396) new Class B Series 4 Shares, at a total issue price of five million eight hundred ninety thousand nine hundred sixty-three euro (EUR 5,890,963.-) including a share premium in the aggregate amount of five million six hundred fifteen thousand five hundred sixty-seven euro (EUR 5,615,567.-);
- DV III General Partner S.A., prenamed: one thousand and eightynine (1,089) new Class C shares, at a total issue price of two hundred four thousand four hundred sixty euro (EUR 44,750.-) including a share premium in the aggregate amount of forty-three thousand six hundred sixty-one euro (EUR 43,661.-);
- DV III Participation, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4451: seventeen thousand and sixty (17,060) new Class C shares, at a total issue price of two hundred four thousand four hundred sixty euro (EUR 204,460.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred eighty-seven thousand four hundred euro (EUR 187,400.-).
- V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 21 September 2011, so that the total amount of fourteen million six hundred eighty-four thousand sixteen euro (EUR 14,684,016.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of thirteen million nine hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-seven euro (EUR 13,977,377.-), has been on 21 September 2011 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.
- VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 21 September 2011, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:
- " Art. 5 Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two million one hundred and one thousand nine hundred nineteen euro (EUR 2,101,919.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and four hundred ninety-nine thousand one hundred fifty-four (499,154) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), five hundred sixteen thousand three hundred sixty-eight (516,368) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), six hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-two (688,492) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), two hundred seventy-five thousand three hundred ninety-six (275,396) class B series 4 shares (the "Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shares") in representation of their limited



partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand seven hundred euro (EUR 5,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Venture III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 1 er juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.467 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1174 du 1 er juin 2011,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 1 septembre 2011, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à un million trois cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 1.395.280,-), représenté par (i) une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) deux cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-trois (258.183) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), (iii) trois cents quarante quatre mille deux cents quarante-cinq (344.245) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), (iv) six cents quatre-vingt-huit mille quatre cents quatre-vingtdouze (688.492) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 1 et les Actions de Catégorie B Série 2, les «Actions de Catégorie B»), actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») et (v) cent quatre mille trois cent cinquante-neuf (104.359) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante millions (460.000.000,-) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B' et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 1 er septembre 2011, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation par un directeur du Gérant de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 21 septembre 2011, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de sept cent six mille six cent trenteneuf euros (EUR 706.639,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux millions cent un mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 2.101.919,-) par la création et l'émission de (i) deux cent quarante mille neuf cent soixante et onze (240.971) Actions de Catégorie B Série 1, (ii) cent soixante-douze mille cent vingt-trois (172.123) Actions de Catégorie B Série 2, (iii) deux cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (275.396) Actions de Catégorie B Série 4 et (iv) dix-huit mille cent quarante-neuf (18.149) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.



- IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 1 ^{er} septembre 2011, a accepté, sous réserve de la confirmation par un directeur de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 21 septembre 2011, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels relativement à l'émission des Nouvelles Actions, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de treize millions neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-dix-sept euros (EUR 13.977.377,-), comme suit:
- SIF Investment Company Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois suisse, ayant son siège social et le siège principal de ses affaires au Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Suisse, immatriculée au "Handels Register des Kanton Zürich" (registre commercial du canton de Zürich) sous le numéro CH-020.023.476-8: dix-sept mille deux cents douze (17.212) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de trois cent quarante mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 340.829,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt-trois mille six cent dix-sept euros (EUR 323.617,-);
- Régime de rentes du Mouvement Desjardins, un fonds de pension canadien, ayant son siege social au 95, rue des Commandeurs, Lévis, Québec, G6V 6P6, Canada, et registré sous le numéro RRQ 25717: cent trois mille deux cents soixante-trois (103.273) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de deux millions cent trente-huit mille sept cent vingt et un euros (EUR 2.138.721,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de deux millions trente-cinq mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 2.035.448,-);
- Healthcare of Ontario Pension Plan Trust Fund, ayant son siège social au 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C 3B2, et registré avec la Financial Services Commission of Ontario sous le numéro 034600: cent soixante-douze mille cent vingt-trois (172.123) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2 à un prix d'émission total de trois millions cinq cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 3.564.548,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de trois millions trois cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 3,392,425,-);
- Ontario Pension Plan Trust Fund, ayant son siège social au 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C 3B2, et registré avec la Financial Services Commission of Ontario sous le numéro 0346007: cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-six (120.486) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-cinq euros (EUR 2.499.745,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante-neuf euros (EUR 2.379.259,-);
- DV-III Q-Lux Feeder S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.467: deux cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (275.396) nouvelles Actions de Catégorie B Série 4 à un prix d'émission total de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-trois euros (EUR 5.890.963,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq millions six cent quinze mille cinq cent soixante-sept euros (EUR 5.615.567,-);
- DV III General Partner S.A., prénommée: deux cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (1.089) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de quarante-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 44.750,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quarante-trois mille six cent soixante et un euros (EUR 43.661,-);
- DV III Participation, une société civile régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4451: dix-sept mille soixante (17.060) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de deux cent quatre mille quatre cent soixante euros (EUR 204.460,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (EUR 187.400,-);
- V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission et les primes de compensation, par des versements en numéraire à la Société le 21 septembre 2011, de sorte que la somme de quatorze millions six cent quatre-vingt-quatre mille seize euros (EUR 14.684.016,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de treize millions neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-dix-sept euros (EUR 13.977.377,-), se trouvait le 21 septembre 2011 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.
- VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 21 septembre 2011, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à deux millions cent un mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 2.101.919,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-quatre (499.154) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), cinq cent seize mille trois cent soixante-huit (516.368) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), six cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (688.492) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») deux cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (275.396) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4» et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B») et cent vingt-deux mille cinq cent huit (122.508) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires com-



manditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-A. Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 octobre 2011. Relation: RED/2011/2125. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141481/250.

(110163627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.611.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, ON THE SEVENTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Circle Investment Support Services B.V., a private limited liability company, incorporated under the laws of The Netherlands with registered office at Utrechtseweg 31d, 3811 NA Amersfoort, The Netherlands and registered with the trade register under number 32081190,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A. a société anonyme having its registered office at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 155.611, having a share capital of thirty one thousand Euros (€ 31,000) (the "Company"). The Company was incorporated on 13 September 2011 by deed of Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2342 of 2 November 2010,

represented by Mrs Chantal KULAS, employee, residing professionally in Luxembourg, 2, rue de la Chapelle, pursuant to a proxy given under private seal, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

- 1. The entire issued share capital represented by thirty one thousand (31,000) shares is held by the Sole Shareholder.
- 2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety four thousand Euros (€ 94,000) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand Euros (€ 31,000) to one hundred and twenty five thousand Euros (€ 125,000) by the issue of ninety four thousand (94,000) new shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each ("the New Shares"), subscription to all New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company;
- 2. Amendment of the corporate object of the Company and consequential amendment of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:
- "Art. 4. Corporate objects. The Company's object is the carrying out, under any form, of the activities of a registrar agent within the scope of article 25 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, (the "1993 Law"), the activities of a corporate domiciliation agent within the scope of article 28-9 of the 1993 Law, the activities of a client communication agent within the scope of article 29-1 of the 1993 Law, the activities of a financial sector administrative agent within the scope of article 29-2 of the 1993 Law and the activities of a professional providing company formation and management services within the scope of article 28-10 of the 1993 Law.



In general, the Company may further take any measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects or which are related directly or indirectly to its purpose as far as these measures and transactions comply with the Law of 1993."

- 3. Amendment of articles 2, 10, 11, 12, 15, 16 and 17 of the articles of incorporation as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth below under item 4. below.
- 4. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxies to the meeting).

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety four thousand Euros (€ 94,000) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand Euros (€ 31,000) to one hundred and twenty five thousand Euros (€ 125,000) by the issue of ninety four thousand (94,000) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of one Euro (€ 1), for a total subscription price of ninety four thousand Euros (€ 94,000).

Thereupon, the Sole Shareholder, subscribed to all the New Shares so issued as set forth in the agenda and paid the total aggregate subscription price of ninety four thousand Euros (\leq 94,000) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary by a bank certificate.

The Sole Shareholder resolved to consequently amend Article 5, as set forth in the amended and restated articles under the fourth resolution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company and consequently Article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Articles 2, 10, 11, 12, 15, 16 and 17 as set forth in the amended and restated articles under the fourth resolution.

Forth resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

STATUTS

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The Company's object is the carrying out, under any form, of the activities of a registrar agent within the scope of article 25 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, (the "1993 Law"), the activities of a corporate domiciliation agent within the scope of article 28-9 of the 1993 Law, the activities of a client communication agent within the scope of article 29-1 of the 1993 Law, the activities of a financial sector administrative agent within the scope of article 29-2 of the 1993 Law and the activities of a professional providing company formation and management services within the scope of article 28-10 of the 1993 Law.



In general, the Company may further take any measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects or which are related directly or indirectly to its purpose as far as these measures and transactions comply with the Law of 1993.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at one hundred and twentyfive thousand Euro (\leq 125,000) consisting of one hundred and twentyfive thousand (125,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (\leq 1) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on 30 June of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a Board composed of at least two (2) directors who do not need to be shareholders of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board



composed of at least three (3) directors who need not to be shareholders of the Company. The directors shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board.

- **Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.



- **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) the joint signatures of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.
- **Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Approved statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several approved statutory auditors (réviseur (s) d'entreprises agréé (s)). The approved statutory auditor(s) shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

The approved statutory auditor(s) will be appointed by the Board which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The approved statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the Board with or without cause.

- **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.
- **Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

- **Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.
- Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 2.000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE SEPT OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:



Circle Investment Support Services B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrechtseweg 31d, 3811 NA Amersfoort, Pays-Bas et inscrite au registre de commerce sous numéro 32081190, étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.611 ayant un capital social de trente un mille Euros (€31.000) (la «Société»). La Société a été constituée le 13 septembre 2010 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2343 en date de 2 Novembre 2010,

représentée par Mme Chantal KULAS, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

La partie comparante agissant ès-qualités a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. La totalité du capital social émis représentée par trente un mille (31.000) actions est détenue par l'Actionnaire Unique.
- 2. L'Actionnaire Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les actions émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Actionnaire Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt quatorze mille euros (€ 94.000) afin de le porter de son montant actuel de trente un mille euros (€ 31.000) à cent vingt-cinq mille euros (€125.000) par l'émission d'un quatre-vingt quatorze mille (94.000) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1), pour un prix total de souscription de quatre-vingt quatorze mille euros (€ 94.000); souscription de toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces par l'Actionnaire Unique; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
- 2. Modification de l'objet social et en conséquence la modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 4. Objet sociaux. L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités, sous toute forme que ce soit, d'un agent teneur de registre suivant les dispositions de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la "Loi de 1993"), d'un domiciliataire de sociétés suivant l'article 28-9 de la Loi de 1993, d'un agent de communication à la clientèle suivant l'article 29-1 de la Loi de 1993, d'un agent administratif du secteur financier suivant l'article 29-2 de la Loi de 1993, ainsi que les activités d'un professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés suivant l'article 28-10 de la Loi de 1993. D'une manière générale, la Société peut de plus prendre toutes mesures et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, ou en relation directe ou indirecte avec son objet social dans la mesure où les mesures et transactions décrites ci-dessus restent compatibles avec la Loi de 1993.»
- 3. Modification des articles 2, 10, 11, 12, 15, 16 et 17 des statuts de la Société tels qu'indiqués dans les statuts modifiés et refondus tels que prévus au point 4. ci-dessous.
- 4. Modification et refonte des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions susvisées et faire les autres modifications susmentionnées (substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration de la présente décision).

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt quatorze mille euros (\leqslant 94.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (\leqslant 31.000) à cent vingt-cinq mille euros (\leqslant 125.000) par l'émission d'un quatre-vingt quatorze mille (94.000) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions», ayant chacune une valeur nominale d'un euro (\leqslant 1), pour un prix total de souscription de quatre-vingt quatorze mille euros (\leqslant 94.000).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions ainsi émises tel qu'indiqué à l'ordre du jour et a payé le prix total de souscription de quatre-vingt quatorze mille euros (€ 94.000) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussignée par un certificat bancaire.

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence l'Article 5 des statuts de la Société, tel que repris dans les statuts modifiés et refondus à la quatrième résolution.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'objet social et l'Article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier les Articles 2, 10, 11, 12, 15, 16 et 17 tels que repris dans les statuts modifiés et refondus à la quatrième résolution.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts et telles qu'indiquées ci-dessous:

Art. 1 er. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil").

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités, sous toute forme que ce soit, d'un agent teneur de registre suivant les dispositions de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la "Loi de 1993"), d'un domiciliataire de sociétés suivant l'article 28-9 de la Loi de 1993, d'un agent de communication à la clientèle suivant l'article 29-1 de la Loi de 1993, d'un agent administratif du secteur financier suivant l'article 29-2 de la Loi de 1993, ainsi que les activités d'un professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés suivant l'article 28-10 de la Loi de 1993. D'une manière générale, la Société peut de plus prendre toutes mesures et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, ou en relation directe ou indirecte avec son objet social dans la mesure où les mesures et transactions décrites ci-dessus restent compatibles avec la Loi de 1993.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 10 heures 30 minutes Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



L'Assemblé Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure ou il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure ou il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. La Société est administrée par un Conseil composé d'au moins deux (2) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être des associés de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme d'un an et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.



Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

- **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.
- **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empëché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur (s) d'entreprises agréé (s). Le réviseur d'entreprises agréé sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par le Conseil qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par le Conseil.



Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

- Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.
- Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à Euros 2.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 10 octobre 2011. Relation: RED/2011/2104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011142540/518.

1011. 20111 123 10/310.

(110165284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.458.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,

on the sixth day of October.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

"Captiva Capital Partners II S.C.A.", a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 41, avenue de la Liberté in L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 110,556,

duly represented by Mr. Frédéric CHARTIER, general counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:



- the Parent approves the interim accounts of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.", incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 114,458 (the Company) as at 30 September 2011;
 - the Parent holds all the shares in the Company;
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 14 February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 947 of 15 May 2006 (the Mémorial C), amended for the last time on 31 October 2006 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 2441 of 29 December 2006;
- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all entirely subscribed and fully paid in;
 - the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2011 to the present deed are approved at the date of the present meeting;
 - discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
 - consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le six octobre.

Par-devant Nous, Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Captiva Capital Partners II S.C.A.», une société en commandite par actions soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.556,

dûment représentée par Monsieur Frédéric CHARTIER, «general counsel», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 29 septembre 2011 (la Société Mère),

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère approuve les comptes intérimaires de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.», constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg 41, avenue de la Liberté, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.458 (la Société), au 30 septembre 2011;
 - la Société Mère détient toutes les parts sociales de la Société;
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 947 du 15 mai 2006 (le Mémorial C), modifié pour la dernière fois le 31 octobre 2006, en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 2441 du 29 décembre 2006;



- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - la Société Mère assume le rôle de liquidatrice de la Société;
 - la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- les comptes de la Société relatifs à l'exercice social de la période du 1 ^{er} janvier 2011 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;
 - décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidatrice de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chartier, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2011. Relation: LAC / 2011 / 44917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142051/103.

(110164997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.427.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme Aveleos S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number B 153 427, incorporated by deed acted on the 27 th day of May, 2010 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1334, page 63,990, on 29 th June 2010 and amended for the last time on 22 nd July 2011 (the "Company"), by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at the meeting of the 30 th of September, 2011.

The extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting public notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised. The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting public notary to record his declarations and statements which follow:

- I.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 101,000 (one hundred one thousand euro), represented by 100,999 (one hundred thousand nine hundred ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, all fully paid up.
- II.- That on terms of article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital has been fixed at €64,969,000. (sixty-four million nine hundred sixtynine thousand euro); and the Board of Directors has been authorized during a period of five years after the date of incorporation of the Company, dated 27 th May 2010, to increase the share capital of the Company, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.



- III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 30 th of September, 2011 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the Articles of Incorporation, has realized an increase of capital by an amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) so as to raise the subscribed capital from its current amount to EUR 111,000 (one hundred eleven thousand euro), by the creation and issue of 10,000 (ten thousand) new ordinary shares, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.
- IV.- That the 10,000 (ten thousand) new ordinary shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash as follows:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed	Class of shares	Share premium	Payments
Enovos Luxembourg S.A	5,902	Ordinary	1,174,498.00	1,180,400.00
Avelar Energy Ltd	4,098	Ordinary	815,502.00	819,600.00
Total	10,000		1,990,000.00	2,000,000.00

so that the amount of EUR 10,000 (ten thousand euro) plus EUR 1,990,000.00 (one million nine hundred ninety thousand euro) as share premium has been at the free disposal of the said Company, as was certified to the attesting public notary by presentation of the supporting documents for subscription and payment.

- V.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the Articles of Incorporation has therefore been modified and reads as follows:
- « **Art. 5.** The issued share capital is set at EUR 111,000 (one hundred eleven thousand euro), divided into 110,999 (one hundred ten thousand nine hundred ninety nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a par value of EUR 1 (one) euro each fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, (ciaprès «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la sociète anonyme Aveleos S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro B 153 427 constituée suivant acte reçu le 27 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1334, page 63 990, du 29 juin 2010 et modifiée pour la dernière fois le 22 juillet 2011 (la «Société»), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration, prise lors de la réunion du 30 septembre 2011.

L'extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant les dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à EUR 101.000 (cent un mille euros), divisé en 100.999 (cent mille neuf cent quatre-vingt-dixneuf) actions ordinaires et 1 (une) action préférentielle d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à EUR 64.969.000 (soixante-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros) et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, pendant une période de cinq ans, à partir de la date de constitution de la Société en date du 27 mai 2010, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 30 septembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital



autorisé à concurrence de EUR 10.000 (dix mille euro), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à EUR 111.000 (cent onze mille euros), par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires anciennes.

IV.- Que les 10.000 (dix mille) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre	Classe	Prime	Paiements
	d'actions	d'actions	d'émission	
	souscrites			
Enovos Luxembourg S.A	5.902	Ordinaires	1,174,498.00	1,180,400.00
Avelar Energy Ltd	4.098	Ordinaires	815,502.00	819,600.00
Total	10.000		1,990,000.00	2,000,000.00

de sorte que la somme de EUR 10.000 (dix mille euros) plus EUR 1.990.000,00 (un million neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

- V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 111.000 (cent onze mille euro), représenté par 110.999 (cent dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires et 1 (une) action préférentielle d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euro.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44599. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143245/116.

(110166392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Bilan au 31.03.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144747/10.

(110168040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Futuretech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 74.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144748/10.

(110168303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Great German Nursing Homes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.141.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011144763/11.

(110167744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Great German Nursing Homes A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.032.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011144764/11.

(110167746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011144769/12.

(110167745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Hephisie de Crifor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 157.166.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2011.

Référence de publication: 2011144785/10.

(110167788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Koppelwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.474.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mersch.

Pour KOPPELWEE S.A R.L. Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011144806/13.

(110167944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Livingston s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.425.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour LIVINGSTON S.A R.L. Arend Consult S.à r.l., Mersch Signature

Référence de publication: 2011144825/13.

(110167945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Jober S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.995.

STATUTS

L'an deux mil onze, le six octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilbert DIAZ, administrateur de société, né le 14 juin 1960 à Oullins, demeurant au 29, rue St-Nestor, F-69008 Lyon,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 août 2011;

2. Madame Bernadette GHIBAUDO, assistante comptable, née le 19 février 1964 à Hyères, demeurant au 12, Impasse des Muguets, F-69500 Bron,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 août 2011;

3. Mademoiselle Joana DIAZ, étudiante, née le 30 décembre 1992 à Decines Charpieu, demeurant au 12, Impasse des Muguets, F-69500 Bron,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 août 2011.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «JOBER S. à r. l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 300 (trois cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- **Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et paiement

Les 300 (trois cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:



1) Monsieur Gilbert DIAZ, prénommé: 100 parts sociales	EUR 16.666,67
2) Madame Bernadette GHIBAUDO, prénommée: 100 parts sociales	EUR 16.666,67
3) Mademoiselle Joana DIAZ, prénommée: 100 parts sociales	EUR 16.666,67
Total: 300 parts sociales	FUR 50 000 00

Elles ont toutes été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs réunis en assemblée ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

- 1. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44833. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142216/121.

(110165146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Hotel Am Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 129.685.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel Schroeder

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011144786/11.

(110167849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.



Human Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.760.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144787/10.

(110167728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Hydromot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 5, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 14.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144788/10.

(110168363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

I.B.R.E. SA, International Business Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 148.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011144792/11.

(110167666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

KLC Holdings VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS VI S.A.

I. DONADIO / L. BARCAGLIONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011144804/12.

(110167929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

International Trading Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144793/10.

(110168464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.



IT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2011144795/10.

(110168436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Jole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144799/10.

(110168315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Jyrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 76, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 53.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144801/10.

(110168440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Piludden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.732.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011144883/14.

(110168021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Cybele International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.534.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of September.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Kubaba Investment AB, a (aktiebolag), incorporated and organised under the laws of Sweden, with registered office at Regeringsgatan 95, SE - 111 39 Stockholm, Sweden, here duly represented by Mrs Selcen Cenikoglu, employee, residing



professionally in 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 14 th September 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- That the company "Cybele International S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.534, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 10 April, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 608 of June 4 th , 2003.
- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five Euro each (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.
 - That the articles of incorporation have not been modified since its incorporation.
 - That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company.
- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation.
- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity and according to the balance sheet of the Company as at 13 September 2011, requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid.
 - That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder.
 - That full discharge is granted to the Company's Manager.
 - There shall be proceeded to the cancellation of issued units and/or the shareholders register.
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparii

Kubaba Investment AB, une société (aktiebolag), constituée et régie par les lois de la Suède, dont le siège social se situe à Regeringsgatan 95, SE - 111 39 Stockholm, Suède, ici représentée par Madame Selcen Cenikoglu, employée, avec adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée "Cybele International S.à r.l.", un société à responsabilité limitée, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 93.534, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 608 du 4 juin 2003.
- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.
 - Que les status n'ont pas été modifié depuis l'incorporation.
 - Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société.



- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité et au vu du bilan de la société du 13 septembre 2011, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.
 - Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.
 - Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ou du registre des associés.
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Cenikoglu, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12549. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142548/95.

(110165692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011144803/11.

(110167667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Ksiop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 118.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011144809/12.

(110167918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.



Lehwood Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 109.957.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, ST ARMAN HOTEL HOLDINGS LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144810/12.

(110167705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011144820/11.

(110167742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.846,28.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 157.156.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of August.

Before Me Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Preston LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey and having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL St. Peter Port, Channel Islands, Guernsey (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Preston Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.156, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 67 dated 13 January 2011 (page 3170) (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary as of the date of today, not yet published in the Mémorial,

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10^{th} , 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred nine Euro and fifty-one Cent (EUR 309.51) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand five hundred thirty-six Euro and seventy-seven Cent (EUR 18,536.77) to eighteen thousand eight hundred forty-six Euro and twenty-eight Cent (EUR 18,846.28) by creating and issuing thirty thousand nine hundred and fifty-one (30,951) new class G shares (the "New Class G Shares"), with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.) each, all such New Class G Shares having



such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with an aggregate share premium of thirty thousand six hundred and forty-one Euro and forty-nine Cent (EUR 30,641.49).

Subscription - Payment

The New Class G Shares are wholly subscribed by the Sole Shareholder and paid up by way of a contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting in thirty thousand nine hundred and fifty-one (30,951) class G shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each that the Sole Shareholder owns in the Company's subsidiary, Preston Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.152.

The total amount of thirty thousand nine hundred and fifty-one Euro (EUR 30,951) is allocated as follows: (i) an amount of three hundred nine Euro and fifty-one Cent (EUR 309.51) to the Company's share capital and (ii) an amount of thirty thousand six hundred and forty-one Euro and forty-nine Cent (EUR 30,641.49) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company amounts to eighteen thousand eight hundred forty-six Euro and twenty-eight Cent (EUR 18,846.28) divided into (i) one hundred eight thousand nine hundred sixty-one (108,961) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) thirty-four thousand five hundred ninety-four (34,594) class B shares (the "Class B Shares", (iii) ten thousand eighty-seven (10,087) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) fifty-two thousand two hundred five (52,205) class D shares (the "Class D Shares"), (v) forty-five thousand three hundred twenty-two (45,322) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) sixteen thousand five hundred ninety-four (16,594) class F shares (the "Class G Shares"), (viii) seven hundred sixteen thousand seven hundred seventy-six (716,776) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) fourteen thousand three hundred thirty-seven (14,337) class H shares (the "Class H Shares") (ix) three hundred one thousand three hundred forty-one (301,341) class I shares (the "Class I Shares"), (x) two hundred thirty-nine thousand three hundred forty-two (239,342) class J shares (the "Class J Shares"), (xi) three thousand four hundred twenty-three (3,423) class K shares (the "Class K Shares"), (xiii) eighty-seven thousand nine hundred forty-six (87,946) class L shares (the "Class L Shares"), (xiii) two (2) class M shares (the "Class M Shares"), (xiv) seventy-five thousand five hundred ninety-seven (75,597) class N shares (the "Class N Shares") and (xv) one hundred seventy-eight thousand seventy-two (178,072) class O shares (the "Class O Shares"), each share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-)."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Preston LP, un limited partnership constitué et existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, BGU – GY1 3QL St. Peter Port, Guernesey (l' "Associé Unique"),

en sa capacité d'Associé Unique de Preston Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.156 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 67 en date du 13 janvier 2011 (page 3170) (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiès pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié au Mémorial,



par les présentes prends les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'Associé Unique, ici représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant sa résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent neuf Euro et cinquante et un Cent (309,51 EUR), afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille cinq cent trente-six Euro et soixante-dix-sept Cent (18.536,77 EUR) à dix-huit mille huit cent quarante-six Euro et vingt-huit Cent (18.846,28 EUR) par la création et l'émission de trente mille neuf cent cinquante et un (30.951) nouvelles parts sociales de classe G (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe G"), d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, toutes ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et étant émises avec une prime d'émission totale de trente mille six cent quarante et un Euro et quarante-neuf Cent (30.641,49 EUR).

Souscription - Paiement

Toutes les Nouvelles Parts Sociales de Classe G sont entièrement payées par un apport en nature (ci-après l'"Apport") consistant en trente mille neuf cent cinquante et un (30.951) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune que l'Associé Unique détient dans la filiale de la Société, Preston Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.152.

Le montant total de trente mille neuf cent cinquante et un Euro (30.951,- EUR) est alloué comme suit: (i) un montant de trois cent neuf Euro et cinquante et un Cent (309,51 EUR) est alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de trente mille six cent quarante et un Euro et quarante-neuf Cent (30.641,49 EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport ci-dessus a été présentée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille huit cent quarante-six Euro et vingt-huit Cent (18.846,28 EUR) représenté par (i) cent huit mille neuf cent soixante et une (108.961) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (34.594) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) dix mille quatre-vingt-sept (10.087) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) cinquante-deux mille deux cent cinq (52.205) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) quarante-cinq mille trois cent vingt-deux (45.322) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) seize mille cinq cent quatre-vingtquatorze (16.594) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) sept cent seize mille sept cent soixante-seize (716.776) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) quatorze mille trois cent trente-sept (14.337) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) trois cent un mille trois cent quarante et une (301.341) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), (x) deux cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux (239.342) parts sociales de classe | (les "Parts Sociales de Classe |"), (xi) trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) parts sociales de classe K (les "Parts Sociales de Classe K"), (xii) quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-quinze (87.975) parts sociales de classe L (les "Parts Sociales de Classe L"), (xiii) deux (2) parts sociales de classe M (les "Parts Sociales de Classe M"), (xiv) soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (75.597) parts sociales de classe N (les "Parts Sociales de Classe N"), et (vx) cent soixantedix-huit mille soixante-douze (178.072) parts sociales de classe O (les "Parts Sociales de Classe O"), ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant tel que représenté comme il est décrit ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 1 ^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38876. Reçu soixante-quinze euros (75. €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Référence de publication: 2011143627/147.

(110166242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Samsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.005.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon exceptionnelle le 27 juin 2011

5 ème Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR avec effet immédiat et décide de nommer comme Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire et avec effet immédiat, Madame Cornélia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Sankt Vith (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2013.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour SAMSALUX S.A.

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011144952/18.

(110167740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Sky Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 137.481.

L'an deux mille onze, le quatre octobre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKY REAL ESTATE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.481, constituée suivant acte notarié en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1023 du 25 avril 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur François Mayet, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey Dumont, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:
- a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations
- numéro 2131 du 13 septembre 2011, et
- numéro 2251 du 23 septembre 2011.
- b) au Letzebuerger Journal
- du 13 septembre 2011, et
- du 23 septembre 2011.
- II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;



2. Nomination du liquidateur.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions en circulation, deux mille six cents (2.600) actions sont représentées à la présente assemblée.
- V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAYET, F. ROLLIN, A. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44399. Reçu douze euros € 12,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142413/71.

(110165067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Le Tirondet, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.992.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144821/10.

(110168166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.



Le Tirondet, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.992.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144822/10.

(110168167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Les Caudalies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 131.567.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Danoizel

Gérant

Référence de publication: 2011144823/11.

(110167860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Asia Generics S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.467.

In the year two thousand eleven, on the 26 th of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange/Attert,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Asia Generics S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 108.467, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, dated 19 th of May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 18 th of October 2005, number 1055, page 50609 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of the Company were amended on the 31 st of May 2005, by a deed of Maître Jacques DELVAUX, public notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 26 th of October 2005, number 1101, page 52802. The articles of the Company were last amended on the 4 th of July 2005 by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 1 st of December 2005, number 1307, page 62721.

The meeting is opened by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Manon BOLTZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Caroline RONFORT, prenamed.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

- 1. Approval of the interim financial statements of the Company as at 10 August 2011;
- 2. Discharge given to the board of directors of the company for the performance of their duties from 1 st January 2011 until the date of putting the Company into liquidation;
 - 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
 - 4. Appointment of the liquidator and determination of its power.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.



- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- (v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at 10 August 2011.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1 st January 2011 until the date of putting the Company into liquidation.

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

Audit Conseil Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142.685 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Par-devant Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «Asia Generics S.à r.l..», une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social au 33 Boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.467 constituée suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg ville, agissant en remplacement de Me Jacques DEL-VAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 29 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 octobre 2005, numéro 1055, page 50609 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 31 mai 2005 suivant acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville, publié au Mémorial



C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 octobre 2005, numéro 1101, page 52802. Les statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois en vertu d'un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg ville, agissant en remplacement de Me Jacques DELVAUX, notaire à Luxembourg, du 4 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1 er décembre 2005, numéro 1307, page 62721.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mme Manon BOLTZ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 10 Août 2011
- 2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1 ^{er} Janvier 2011 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
 - 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
 - 4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
- (ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblé décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 10 août 2011.

Deuxième résolution

L'assemblé décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1 ^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

- Audit Conseil Services S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.685 (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.



La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun associés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, M. BOLTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert le 30 août 2011, RED/2011/1808. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 septembre 2011.

Référence de publication: 2011141961/160.

(110164504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Rus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.317.

In the year two thousand eleven, on the seventh of October.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Sweden "Rustan Panday AB", (formerly: "NewCo 3388 Sweden AB"), established and having its registered office in SE-114 39 Stockholm, Nybrogatan 43 (Sweden), registered with the Swedish companies registration office (Bolagsverket) under the number 556858-1770,

here represented by Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- I. That the appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") "RUS S.A.", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111.317, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M ^e Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on September 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 269 of February 7, 2006;
- II. That the corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000. EUR), represented by one thousand (1,000) shares with a par value thirty-one Euros (31.- EUR) each;
- III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;
- IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;
- V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;
- VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates up to this date;
- VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.



Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Suède "Rustan Panday AB", (anciennement: "NewCo 3388 Sweden AB"), établie et ayant son siège social à SE-114 39 Stockholm, Nybrogatan 43 (Suède), inscrite au registre des sociétés suédois (Bolagsverket) sous le numéro 556858-1770,

ici représentée par Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que le comparant est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société anonyme «RUS S.A.», établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.317, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 269 du 7 février 2006;
- II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune;
 - III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
 - IV. Que l'Actionnaire Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société;
- V. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;
- VI. Que l'Actionnaire Unique donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- VII. Que l'Actionnaire Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés;
- VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44846. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142859/90.

(110165433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.



Link Multiple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.423.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144824/10.

(110168041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Luxcartera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.734.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144827/10.

(110168038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Macquarie Autoroute International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 151.049.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 15 janvier 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 juillet 2011, sous la référence L 110110678 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144832/13.

(110167697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Genie Therm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 117.575.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 24.000 EUR, représenté par 48 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

ATALIAN INTERNATIONAL S.A.

Trente-sept parts sociales	37
Monsieur Enrico CADINU	
Huit parts sociales	8
Monsieur Kenny CADINU	
trois parts sociales	3
Total: quarante-huit parts sociales	48

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

GENIE THERM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011145119/21.

(110167771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.



Itaca Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 163.959.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1. "APEF 5 -IZAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 2. "APEF 5 -JABBAH CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 3. "APEF 5 KUMA CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 4. "APEF 5 PULSAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 5. "APEF 5 PIXYS US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 6. "APEF 5 SYMA US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

all here represented by Mrs Fanny MARX, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg by virtue of proxies delivered to her, which after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, represented as mentioned before, have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.



The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name ITACA HOLDCO S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The corporate capital is fixed at 200,000,-EUR (TWO HUNDRED THOUSAND EURO) divided into 151,467 (ONE HUNDRED FIFTY ONE THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY SEVEN) class A shares and 48,533 (FORTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED THIRTY THREE) class B shares of 1.- EUR (ONE EURO) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Friday of May at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.



Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the shares as follows:

Shareholder	Class A	
	Shares	shares
APEF 5 - IZAR CI L.P., prenamed, forty-eight thousand class A shares	48,000	
APEF 5 - JABBAH CI L.P., prenamed, thirty thousand four hundred class A shares	30, 4 00	
APEF 5 - KUMA CI L.P., prenamed, twenty-eight thousand class A shares	28,000	
APEF 5 - PULSAR CI L.P., prenamed, eight thousand class A shares	8,000	
APEF 5 - PIXYS US L.P. prenamed, forty-eight thousand five hundred thirty three class B		
shares		4 8,533
APEF 5 - SYMA US L.P., prenamed, thirty-seven thousand and sixty-seven class A shares	37,067	
Total: two hundred thousand shares,	151, 4 67	48,533

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of 200,000.- EUR (TWO HUNDRED THOUSAND EUROS) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about 1.600,- EUR.

Resolutions of the shareholders

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Mr Hervé HAUTIN, manager, born in Bourges (France) on 12 th of September 1962, residing at F-78800 Houilles, 40, rue Desaix
- VALON S.A., société anonyme, with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 63.143)
- LANNAGE S.A., société anonyme, with registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 63.130),

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signatures of the managers.

2) The address of the Company is fixed at L -2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of appearing parties, known by the undersigned notary, by her name, surname, statuts and residence, she signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

- 1. "APEF 5 IZAR CI LP.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;
- 2. "APEF 5 JABBAH CI L.P.", un "limited partnership" organisè sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisè sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes;
- 3. "APEF 5 KUMA CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes;
- 4. "APEF 5 -PULSAR CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes;
- 5. "APEF 5 PIXYS US L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes;
- 6. "APEF 5 SYMA US L.P." un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, lles Anglo-Normandes;
- ici représentées par Madame Fanny MARX, employée privée, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en vertu de procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes. Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:
- Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination ITACA HOLDCO, S.à r.l.



Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 6. Le capital social est fixé à 200.000,- EUR (DEUX CENT MILLE EUROS) divisé en 151.467 (CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT) parts sociales de catégorie A et 48.533 (QUARANTE HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE TROIS) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale d'1,- EUR (UN EURO).
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit réunit le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.



- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrits les parts sociales ont comme suit:		
Associé	Parts	Parts
	sociales de	sociales de
	catégorie A	catégorie B
APEF 5 - IZAR CI L.P., préqualifiée, quarante-huit mille parts sociales de catégorie A		
	48.000	
APEF 5 - JABBAH CI L.P., préqualifiée, trente mille quatre cents parts sociales de		
catégorie A	30.400	
APEF 5 - KUMA CI L.P., préqualifiée, vingt-huit mille parts sociales de catégorie A	28.000	
APEF 5 - PULSAR CI L.P., préqualifiée, huit mille parts sociales de catégorie A	8.000	
APEF 5 - PIXYS US L.P. préqualifiée, quarante-huit mille cinq cent trente-trois parts		
sociales de catégorie B		48.533
APEF 5 - SYMA US L.P., préqualifiée, trente-sept mille et soixante-sept parts sociales		
de catégorie A	37.067	
Total: deux cent mille parts sociales	151. 4 67	48.533

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 200.000,- EUR (DEUX CENT MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.600,- EUR.

Décision des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) La Société est gérée par les gérants suivants:
- Monsieur Hervé HAUTIN, administrateur de sociétés, né à Bourges le 12 septembre 1962, demeurant à F-78800 Houilles, 40, rue Desaix
- VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 63.143)
- LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 63.130)

La durée de leur mandat est indéterminée.

- La Société est valablement engagée par leurs signatures conjointes.
- 2) L'adresse du siège social est fixée à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fanny MARX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2011. Relation GRE/2011/3497. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141607/325.

(110164264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144833/10.

(110167696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Maxim Markenprodukte International GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144834/10.

(110168364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Maxim Markenprodukte International GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144835/10.

(110168365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Morava European Communications Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.129,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 153.536.

Les comptes annuels pour la période du 26 mai 2010 (date de constitution) au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144837/11.

(110167702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Mylan Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.501.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144838/9.

(110167676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.



Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.511.

In the year two thousand and eleven,

on the fifteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 120.507,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 120.511, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2241 on 30 November 2006, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 14 March 2007, published in the Mémorial C, number 1326 on 02 July 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- I. The sole unitholder holds all sixty-nine thousand nine hundred and eighty (69.980) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.
 - II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:
 - 1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
 - buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 120.507,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 120.511, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2241 du 30 novembre 2006, dernièrement modifié par acte notarié du notaire soussigné, en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1326, le 02 juillet 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

- I. L'associé unique détient l'ensemble des soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt (69.980) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.
 - II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
 - 1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:
 - «L'objet social est le suivant:
 - Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12471. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141806/112.

(110163966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Premier Décembre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.330.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144889/10.

(110168107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Premier Décembre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.330.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144890/10.

(110168108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Sablon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour SABLON S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011144949/13.

(110167941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Creo Hungary Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société de droit étranger ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2011.

Phillip Timothy Gibbons

Directeur de la Succursale

Référence de publication: 2011145751/13.

(110169140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck